

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

SPORTS - CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCÉES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Alain CHAUFFIER pouvoir à Gérard LEFEVRE, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Alain LECOINTE, Michel PAILLEY, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

SPORTS - CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCÉES

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et plus particulièrement la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L4221-1, L5216-5 et L1311-15 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L214-4 ;

Dans le cadre de la pratique obligatoire des activités d'EPS et des sections sportives, les lycées du territoire utilisent les équipements sportifs communautaires suivants :

- Le gymnase de la Venise Verte et sa salle de musculation,
- La piste d'athlétisme du Stade René Gaillard,
- Les terrains synthétiques et herbés de football,
- Les piscines Pré-Leroy et Champommier.

Les lycées concernés sont les suivants :

- Le lycée de la Venise Verte,
- Le lycée Jean Macé,
- Le lycée Gaston Chaissac,
- Le lycée Thomas Jean Main,
- Le lycée Gaston Barré,
- Le lycée Paul Guérin,
- Le lycée Saint-André.

Des conventions, fixant notamment les conditions financières d'utilisation de ces équipements par les lycées, doivent être signées entre la CAN et la Région Nouvelle-Aquitaine (pour les lycées publics) d'une part, et la CAN et le Lycée Saint-André d'autre part.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- Pour l'année scolaire 2023-2024 :
 - Gymnase de la Venise Verte : 15,10€/heure
 - Salle de musculation : 14,63€/heure
 - Terrain herbé : 11,25€/heure
 - Terrain synthétique : 6,82€/heure
 - Pistes d'athlétisme :

- 4 couloirs : 4,90€/heure
- 8 couloirs : 9,75€/heure
- Piscines :
 - Ligne d'eau de 25m : 8,75€/heure
 - Ligne d'eau de 50m : 17,50€/heure
- Pour l'année scolaire 2024-2025 :
 - Gymnase de la Venise Verte : 15,50€/heure
 - Salle de musculation : 15€/heure
 - Terrain herbé : 11,55€/heure
 - Terrain synthétique : 7€/heure
 - Pistes d'athlétisme :
 - 4 couloirs : 5€/heure
 - 8 couloirs : 10€/heure
 - Piscines :
 - Ligne d'eau de 25m : 8,97€/heure
 - Ligne d'eau de 50m : 17,94€/heure.

Il est précisé que ces tarifs seront réactualisés sur la base des tarifs votés annuellement en Conseil d'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les tarifs proposés pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées ;
- Approuve la convention d'utilisation des équipements avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'ensemble des lycées publics ;
- Approuve la convention d'utilisation des équipements avec le Lycée Saint-André ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions et tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Philippe MAUFFREY

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué